



**Compte-rendu du conseil municipal
du jeudi 18 février 2021 à 18 heures**

L'an deux mil vingt et un et le jeudi dix-huit février à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 15.02.2021

Présents : M. CHEVALIER Gérard, M^{me} VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, M^{me} LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Eric, M^{me} BOUSQUET Béatrice, M^{me} BURILLO Florence, M^{me} COURT Christiane, M. DIEUDONNE Michel, M^{me} DUMAS Michelle, M. FERIOLLO Flavien, M^{me} HUSSON Audrey, M. PHILIP Alexandre, M^{me} POLITO Chloé (arrivée à 18h30, point 7), M. SMITH Thierry.

Absent excusé : M. BERNARD William.

Absent représenté : M. NUSSBAUM Frédéric procuration à M^{me} BURILLO Florence.

Secrétaire de séance : M. BOUCAULT Michel-Eric.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021

Le compte-rendu a été adressé aux conseillers municipaux par mail le 28 janvier 2021, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Pour mémoire, les points à l'ordre du jour de ce conseil étaient :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2020
2. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de **l'école primaire du Groupe scolaire Robert Terral**
3. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de **l'école maternelle du Groupe scolaire Robert Terral**
4. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de **photovoltaïques à l'école maternelle**
5. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de **photovoltaïques au Centre Lucien Laville**
6. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de **photovoltaïques à la cantine/école primaire**
7. Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux d'extension du Centre Lucien Laville
8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police
9. Acquisition des parcelles cadastrées section AC 484 et 486 au titre de la voirie
10. Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée **C n° 163, Route nationale 86 - Quartier Cambajon**, à la société VALOCÎME SAS
11. Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée **AM n° 177, lieudit Sarsin**, à la société VALOCÎME SAS
12. SMEG Enfouissement de l'éclairage public et du réseau télécom suite au renforcement du réseau basse tension issu du poste « CENTRE »
13. Bail commercial unique entre l'entreprise CARMINATI, la SSMI et la commune de Connaux en remplacement des deux baux existants
14. Questions diverses

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. 3^{ème} modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir la destination générale des sols grâce à des règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc... Celui actuellement en vigueur sur la commune, impose notamment que les façades soient en limite du domaine public en zone Ua, or cette zone est vaste et ne couvre pas que le centre village, très dense. Afin de réduire l'impact sur les constructions à venir, Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable d'assouplir les règles d'implantation des constructions, pour les zones en habitat plus diffus. Il est également nécessaire de solutionner le problème des espaces réservés au stationnement afin que les règles ne soient plus interprétables mais clairement énoncées (articles Ua12, Uc12 et Uau12). Enfin, il précise que les « porter à connaissance » de protections environnementales et contraintes devront être intégrés à cette modification (argiles, miniers, sismiques, glissements de terrains, etc...). Pour rappel un « porter à connaissance » désigne la procédure par laquelle le Préfet porte à la connaissance des communes le cadre législatif et réglementaire à respecter, les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme.

M^{me} VUIGNIER explique plus en détail et à l'appui d'un document de synthèse cette modification simplifiée qu'il est nécessaire de prescrire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-013

3. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour la mise aux normes accessibilité des vestiaires et remplacement de menuiseries extérieures simple vitrage par des doubles vitrages au Centre Lucien Laville

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi de finances 2018, l'Etat a reconduit la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, destinée à financer notamment les mises aux normes et sécurisation des équipements publics et la commune pourrait donc y prétendre pour la mise aux normes accessibilité des vestiaires et remplacement de menuiseries extérieures simple vitrage par des doubles vitrages au Centre Lucien Laville.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'élève à 44 769,50 € H.T.

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 80 % du H.T. **35 815,00 €**

Autres financements et charges commune H.T.

Participation Commune 20 % 8 954,00 €

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-014

4. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour les travaux de remplacement des menuiseries de la mairie

Dans le même cadre de loi qu'expliqué précédemment, la commune pourrait prétendre à cette dotation pour le remplacement des menuiseries de la mairie.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'élève à 14 434,59 € H.T. selon devis et comme suit :

Total Général des Travaux T.T.C.	17 322,00 €
T.V.A.	2 887,00 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 80 % du H.T. **11 548,00 €**

Autres financements et charges commune H.T.

Participation Commune 20 %

2 887,00 €

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-015

5. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour la réalisation d'un forage, Avenue des platanes pour la création de jardins partagés

Dans le même cadre de loi qu'expliqué aux points 3 et 4, la commune pourrait prétendre à cette dotation pour la réalisation d'un forage à destination des jardins partagés.

Les objectifs des jardins partagés sont multiples, ils améliorent la qualité et la diversité de l'alimentation, contribuent aux besoins d'épanouissement social et culturel par la participation citoyenne et contribuent à enrichir le cadre de vie du quartier par une nouvelle affectation embellissant le quartier et offrant de nouveaux espaces de détente.

M^{me} Florence BURILLO précise qu'à ce jour, il est prévu d'utiliser un quart du terrain, avenue des Platanes, soit environ 2 000 m² et 18 personnes sont intéressées et inscrites à ce projet.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'élève à 12 884,26 € H.T.

Coût estimatif des travaux :

Total Général des Travaux T.T.C.	16 105 €
T.V.A.	3 221 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 80 % du H.T.	10 307 €
------------------------------	-----------------

Autres financements et charges commune H.T.

Participation Commune 20 %	2 577 €
----------------------------	----------------

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-016

6. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour la restauration du lavoir des grenouilles situé Chemin de l'ancienne voie ferrée côté Est

Dans le même cadre de loi qu'expliqué aux points 3, 4 et 5, la commune pourrait prétendre à cette dotation pour la restauration du lavoir des grenouilles.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'élève à 23 190,00 € H.T.

Total Général des Travaux T.T.C.	27 828 €
T.V.A.	4 638 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 18 % du H.T.	4 174 €
------------------------------	----------------

Autres financements et charges commune H.T.

Subvention Conseil Département 20 %	4 638 €
-------------------------------------	---------

Fonds de concours 42 %	9 740 €
------------------------	---------

Participation Commune 20 %	4 638 €
----------------------------	---------

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-017

7. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de photovoltaïques au Centre Lucien Laville et retrait de la délibération précédente

Lors du conseil municipal du 19 janvier dernier, nous avons délibéré sur ce point mais la participation de la commune se montait à 0 euro. Il s'avère qu'à l'envoi des délibérations aux services concernés, on nous a informé qu'il fallait une participation communale à minima de 20 %.

Mme POLITO Chloé rejoint la séance

La participation communale passerait de ce fait de 0 à 9 072 € pour ces travaux, tel que présenté dans le projet de délibération et celle du 19 janvier 2021 sera retirée (n°2021-004).

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention Chloé POLITO).

Délibération n°2021-018

8. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de photovoltaïques à l'école maternelle et retrait de la délibération précédente

Comme pour le point 7, la participation passerait de 0 à 4 300 € pour ces travaux, tel que présenté dans le projet de délibération et celle du 19 janvier 2021 sera retirée (n°2021-003).

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-019

9. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle du Groupe scolaire Robert Terral et retrait de la délibération précédente

Comme pour le point 8, la participation passerait de 0 à 48 944 € pour ces travaux, tel que présenté dans le projet de délibération et celle du 19 janvier 2021 sera retirée (n°2021-002).

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre Alexandre PHILIP).

Délibération n°2021-020

10. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux d'installation de photovoltaïques à la cantine/école primaire et retrait de la délibération précédente

Comme pour le point 8, la participation passerait de 0 à 5 000 € pour ces travaux, tel que présenté dans le projet de délibération et celle du 19 janvier 2021 sera retirée (n°2021-005).

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-021

11. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de l'école primaire du Groupe scolaire Robert Terral et retrait de la délibération précédente

Comme pour le point 8, la participation passerait de 0 à 47 817 € pour ces travaux, tel que présenté dans le projet de délibération et celle du 19 janvier 2021 sera retirée (n°2021-001).

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre Alexandre PHILIP).

Délibération n°2021-022

12. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, Direction du Livre et de la Lecture pour l'achat de matériel de rangement et de présentation pour la Bibliothèque

Monsieur le Maire indique que depuis l'ouverture en 2005, les collections de la bibliothèque se sont enrichies. Malgré les désherbages, il manque toujours du rangement et du matériel de présentation pour valoriser le fonds et le rendre plus accessible.

L'achat de matériel permettrait également de rendre plus conviviale la bibliothèque en créant une zone de détente au sein de l'espace jeunesse.

Le coût de cet investissement serait de 2 640,47 € T.T.C. La commune pourrait prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard, la Direction du Livre et de la Lecture.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à cette demande de subvention pour le financement de ces achats, mais de pouvoir également signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-023

13. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de restauration du lavoir des grenouilles et aménagement d'une aire pour touristes

Le lavoir des grenouilles, situé chemin de l'ancienne voie ferrée côté Est, est laissé à l'abandon et nécessite une importante restauration, notamment la réfection de la toiture et le nettoyage des piliers en pierre.

Afin de rendre ce lieu plus touristique, un aménagement pourrait être réalisé, par l'achat de mobilier urbain, notamment 4 tables de pique-nique accès PMR, 1 support cycle éco et 2 poubelles en bois.

Le coût de cet investissement serait de 25 758,40 € H.T. soit 30 910,08 € T.T.C. La commune pourrait prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard étant soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à cette demande de subvention pour le financement de ces travaux mais de pouvoir également signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre Michel DIEUDONNE).

Délibération n°2021-024

14. Demande de pâturage ovin en forêt relevant du régime forestier

Le pâturage en forêt relevant du régime forestier est régi par les articles L213-24 et L214-12 du Code Forestier. Ceux-ci indiquent : « Le pâturage des bovins, ovins, équidés et porcins peuvent être concédés... ».

Considérant le souhait de pouvoir faire pâturer un troupeau ovin appartenant à Monsieur PESSE Benjamin, exploitant agricole, sur des terrains naturels de la commune, notamment les parcelles forestières 7/12/14/17/18/19/20/21 de la piste Y9 d'une superficie de 6.2 Ha.

Le dossier sera préparé avec le concours technique des services de l'Office National des Forêts. Le contenu de la convention traduit les choix de la commune sur les conseils du gestionnaire. La signature par l'ONF de la convention traduit donc la validation technique du contrat au regard de la gestion appliquée au domaine forestier pour assurer sa pérennité.

Au niveau de la redevance, l'arrêté préfectoral N°DDTM-SEA-015 prévoit que le montant minimum est de 1 €/ha, sans gratuité possible à 12 €/ha.

Monsieur le Maire propose malgré tout un loyer de 0€/hectare, y voyant un intérêt de réduction des coûts d'entretien des bandes débroussaillées, mais également un intérêt environnemental, le sylvopastoralisme étant un mode d'agriculture durable qui concilie objectifs forestiers et pastoraux. Bien gérée, la présence d'un troupeau ne gêne pas la croissance d'un peuplement forestier.

Monsieur le Maire demande d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer la concession pour le pâturage en forêt communal relevant du régime forestier de Connaux et toutes les pièces se référant à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-025

15. Réseau de fibre optique Société GARD Fibre : Convention pour l'installation d'équipements techniques sur une parcelle communale

Dans le cadre du projet Très Haut Débit dans le Gard, la Société GARD Fibre doit construire le réseau fibre optique sur notre territoire pour permettre à tous un accès au très haut débit.

Cette société a sollicité un emplacement pour l'implantation d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique) qui

désigne le point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs permettant à l'opérateur d'acheminer le signal depuis son réseau vers les abonnés.

La commune a proposé de mettre en place ce NRO sur la parcelle communale située sur le parking du stade municipal, cadastrée section AL n°18 d'une superficie de 39.78 m² environ (selon plan annexé). Il est donc nécessaire de formaliser cette mise à disposition par une convention.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à signer cette convention d'une durée de 12 ans pour l'implantation d'équipements techniques (local technique et chambre de raccordement) sur ladite parcelle et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-026

16. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour changement de la chaudière et mise aux normes du local chaufferie (école primaire)

Dans le même cadre de loi qu'expliqué aux points 3, 4, 5 et 6, la commune pourrait prétendre à cette dotation pour le changement de la chaudière et la mise aux normes du local chaufferie de l'école primaire.

La chaudière de l'école a été installée en 1996, elle devient vétuste et nous demande de plus en plus d'entretien et de changement de pièces. Il serait donc utile de la remplacer pendant les vacances scolaires avant qu'elle ne soit hors-service en période scolaire hivernale.

De plus, des travaux de mise aux normes du local de la chaufferie sont nécessaires, notamment avec le remplacement de la porte actuelle par une porte coupe-feu ainsi que par la pose de grilles de ventilation, pour créer des ventilations hautes et basses actuellement insuffisantes.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'élève à 22 620 € H.T.

Total Général des Travaux T.T.C.	27 144,00 €
T.V.A.	4 524,00 €

Financement Prévisionnel

Subvention DSIL 50 % du H.T.	11 310,00 €
------------------------------	--------------------

Autres financements et charges commune H.T.

Participation Commune 50 %	11 310,00 €
----------------------------	-------------

Bien entendu ce projet ne pourra être mené à bonne fin sans l'obtention de la subvention demandée et en fonction des possibilités financières de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2021-027

17. Questions diverses

Monsieur le Maire indique que, lundi soir, un point d'étape sur **le projet de territoire** en cours de construction a été fait en **conseil d'Agglomération du Gard Rhodanien**. Le **rapport de la Chambre régionale des comptes** était également à l'ordre du jour. Ces deux points devraient se traduire par une baisse des attributions de compensation aux communes mais également une hausse fiscale demandée par l'Agglomération aux citoyens, ce que déplore Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande à faire un tour de table afin de recueillir l'avis de chaque conseiller suite à la réunion organisée avec **BORALEX**, société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. Les avis sont partagés, certains élus sont favorables et y voient un intérêt budgétaire certain (Mrs LOYE, M. BOUCAULT, M^{me} VUIGNIER, M. MAURIN), d'autres élus sont contre le projet considérant n'être pas convaincus par cette solution, qui n'est pas selon eux respectueuse de l'environnement (déforestation), mais s'apparente à du « greenwashing », ce n'est également pas un bon message à transmettre malgré les garanties proposées (M. FERIOLO, M^{me} COURT, M^{me} HUSSON). Une demande est également faite afin qu'un consensus avec la population soit organisé au préalable (M. BURILLO).

Madame VUIGNIER rappelle que des études d'impact seront nécessaires et que le projet serait facilement démantelable et Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique sera nécessaire également.

M^{me} VUIGNIER informe les élus qu'une 4^{ème} modification simplifiée va être lancée, qui servira à mettre en phase un zonage d'assainissement collectif sur la zone Uc et Uc1.

M^{me} POLITO informe les conseillers sur l'application Panneau Pocket, visant à transmettre toutes les alertes et informations communales aux administrés pour un coût de 230 € par an. En 3 semaines, 200 personnes ont téléchargé cette application et 3 400 vues ont été effectuées. Monsieur le Maire rappelle que la communication reste une priorité pour les élus en place, que cette application est un complément aux panneaux « Connaux information » installés récemment dans les quartiers et que les associations peuvent diffuser également des messages. M^{me} POLITO demande aux rapporteurs de commissions de diffuser largement cette information.

M. LOYE indique qu'il adresse des mails d'information sur les travaux réalisés et en cours, à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. BURILLO fait part aux élus qu'en réunion de la commission culture et patrimoine il a été envisagé de modifier et d'étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque. L'agent a été reçu avec son chef de service et l'élu. Il est favorable aux ouvertures de quelques samedis matin, l'organisation reste à définir en commission. Un questionnaire sera, au préalable, adressé aux lecteurs.

M^{me} DUMAS explique au conseil municipal qu'après réflexion sur le repas des aînés et un éventuel report, le projet de plateau repas récupérés sous forme de « drive » semble le plus judicieux. La possibilité de livrer les repas aux personnes dont la santé ne permettra pas la récupération est également envisagée.

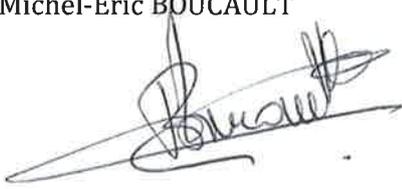
M^{me} BURILLO informe que le nouveau jeu au parc enfants est installé et que deux terrains de boules ont été créés et sont utilisables.

M. BOUCAULT indique que la commune a fait le choix d'acquérir un véhicule électrique pour le service technique, pour des raisons écologiques et qui assurera en horaires d'été un travail plus silencieux, appréciable pour les administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Michel-Eric BOUCAULT



Le Maire,

Stéphane MAURIN



